

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 19 mars 2020

COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté Une mobilisation humaine, logistique et technique

L'hôpital comme la médecine de ville font face à l'épidémie COVID-19 qui continue de progresser en Bourgogne-Franche-Comté. Mis en œuvre en un temps record, des moyens de téléconsultation web permettent aux médecins généralistes volontaires de proposer cette modalité à leurs patients.

Le secteur hospitalier, qui accueille ce jour 192 patients dont 60 en réanimation, poursuit sa préparation pour prendre en charge de plus en plus de cas graves dans une logique de solidarité entre établissements, hôpitaux et cliniques, publics et privés.

Près de 180 lits de réanimation supplémentaires ont d'ores et déjà été armés à l'échelle de la région, en prévision de l'augmentation du nombre de malades graves attendue dans les prochains jours.

Vingt-trois décès sont désormais à déplorer et la mobilisation du système de santé de Bourgogne-Franche-Comté est totale, tant des équipes hospitalières que chez les professionnels de santé du premier recours.

Téléconsultations au domicile des patients

Grâce à un partenariat entre l'ARS, l'Union Régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux, et la FEMASCO*, la médecine de ville bénéficie dès à présent d'une montée en charge décisive de la e-santé.

Avec l'appui opérationnel du GRADeS Bourgogne-Franche-Comté, groupement régional d'appui au développement de la e-santé, une plateforme de télémédecine est déployée depuis aujourd'hui et accessible gratuitement à tous les médecins, pour réaliser des téléconsultations web au domicile des patients. Ainsi, l'objectif est de réduire les contacts physiques entre les professionnels et les patients susceptibles d'être porteurs du virus, à partir du moment où un examen médical ne sera pas nécessaire.

Près de 600 médecins de la région se sont d'ores et déjà portés volontaires.

Concrètement, l'outil (plateforme TELMI) offre au patient la possibilité de consulter via un smartphone, une tablette ou un ordinateur, sans installation particulière ni chez lui ni chez le médecin, le seul pré-requis étant la création d'un compte nominatif pour le médecin.

La téléconsultation est facturée au même tarif qu'une consultation classique et l'Assurance maladie a d'ores et déjà annoncé sa prise en charge à 100 %.

La plateforme garantit le plus haut niveau de sécurité des données de santé, tant pour le professionnel que pour le patient.

*FEMASCO: Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné en Bourgogne-Franche-Comté.

Rappel : Des masques en priorité pour les professionnels de santé

Le ministère des Solidarités et de la Santé a diffusé une stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection différenciée selon le niveau de circulation du virus sur le territoire.

A ce stade, les départements dans lesquels le virus circule activement en Bourgogne-Franche-Comté sont la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, le Doubs, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône.

Les masques sont en cours de livraison dans tous les départements.

La stratégie établie doit **bénéficier prioritairement aux professionnels de santé** amenés à prendre en charge des patients COVID-19 en ville, à l'hôpital, et dans les structures médicosociales accueillant des personnes fragiles, ainsi qu'aux services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées fragiles et en situation de handicap.

Les publics concernés et les consignes d'utilisation seront progressivement adaptés pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles.



